

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Rapport d'activité 2024

France Enfance Protégée

Publication gratuite éditée par France Enfance Protégée (BP 30302 – 75823 Paris Cedex 17). Direction de la publication : Anne Morvan-Paris. Responsable de la rédaction : Anne Morvan-Paris. Dépôt légal en cours (en date de juin 2025).

Avant-propos de la présidente



L'année 2024 a permis à France enfance protégée de consolider son organisation et de porter des missions essentielles à la protection de l'enfance.

J'ai eu le plaisir d'accueillir en Maine-et-Loire le congrès de Départements de France, et cela a été l'occasion de valoriser le travail de France enfance protégée. J'ai poursuivi tout au long de l'année les échanges avec les ministères et les interlocuteurs du secteur, en particulier avec la Banque des Territoires, qui a produit un rapport important pour soutenir la protection de l'enfance.

L'activité en hausse du SNATED démontre la nécessité du 119 pour alerter et orienter, en lien avec les CRIP. La mise en place d'un système de rappels a permis de compléter les nouvelles modalités de contact. Le tchat a par ailleurs été renforcé dans ses horaires pour les jeunes de moins de 21 ans. Nos efforts doivent se poursuivre pour répondre au mieux aux besoins du grand public.

Au-delà de leurs activités habituelles, les synergies entre les divers services démontrent l'intérêt de ce groupement.

L'AFA et le CNAOP ont ainsi travaillé sur un avis conjoint suite au rapport sur les adoptions illicites. Ils ont aussi organisé, avec l'ONPE, des cycles de séminaires et d'études sur l'accès aux origines et l'adoption. La base de données des agréments des adoptants a été lancée avec le service informatique en co-pilotage.

L'Observatoire a par ailleurs mis en place un nouveau site web, ce qui permet de rendre plus lisibles ses propres productions et de mettre en avant un certain nombre de données et de dossiers. La protection de l'enfance a absolument besoin de données et de comparatifs pour mieux appréhender les évolutions de ce secteur. Les acteurs attendent aussi des outils et des temps de partage : c'est le cas notamment avec le réseau des ODPE et avec nos publications régulières.

En interne, l'arrivée d'une nouvelle directrice générale, Madame Anne MORVAN-PARIS, en août, a donné une nouvelle impulsion. Le CODIR fonctionne en confiance et le dialogue social a repris.

Les équipes supports ont gagné en compétences grâce au recrutement de cadres expérimentés. Cela a permis de finaliser le projet de déménagement, prévu en septembre 2025, de lancer une démarche sur le cadre d'emploi et de poursuivre l'harmonisation des process RH et finances.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport, qui démontre au fil de ces pages la dynamique en cours au sein de France enfance protégée.

Table des matières

Le 119 : accueil téléphonique et numérique pour l'enfance en danger.....	4
Chiffres clés	4
Principaux travaux du service.....	5
Faits marquants	6
L'Agence Française de l'Adoption : l'adoption nationale et internationale	6
Chiffres clés	7
Travaux des services	8
Faits marquants	9
Le Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles : CNAOP	11
Chiffres clés	11
Principaux travaux du service.....	12
Faits marquants	12
ONPE, L'Observatoire national de la protection de l'enfance	13
Chiffres clés	13
Principaux travaux du service.....	13
Faits marquants :	16
Le secrétariat des conseils nationaux : CNPE et CNA	17
Les fonctions supports	19
Communication	19
Compte financier.....	23
Système d'Information.....	26
Les ressources humaines au cœur du fonctionnement de France Enfance Protégée	28

Le 119 : accueil téléphonique et numérique pour l'enfance en danger

Le Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger (SNATED-119) assure d'une part une mission de prévention et de protection : accueillir les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être et de toute personne confrontée à ce type de situations, pour aider à leur dépistage et faciliter la protection de mineurs en danger. Par ailleurs, une mission de transmission est également assurée : transmettre les informations préoccupantes concernant ces enfants aux services départementaux compétents en la matière, à savoir les cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

Chiffres clés

L'activité du service du 119 a connu une hausse significative au cours de cette année 2024. Cette dernière a été ponctuée par des temps forts d'actions et de communication qui permettent aux moyens d'accès et au service d'être mieux repérés et utilisés. En comparaison à 2023, on constate :

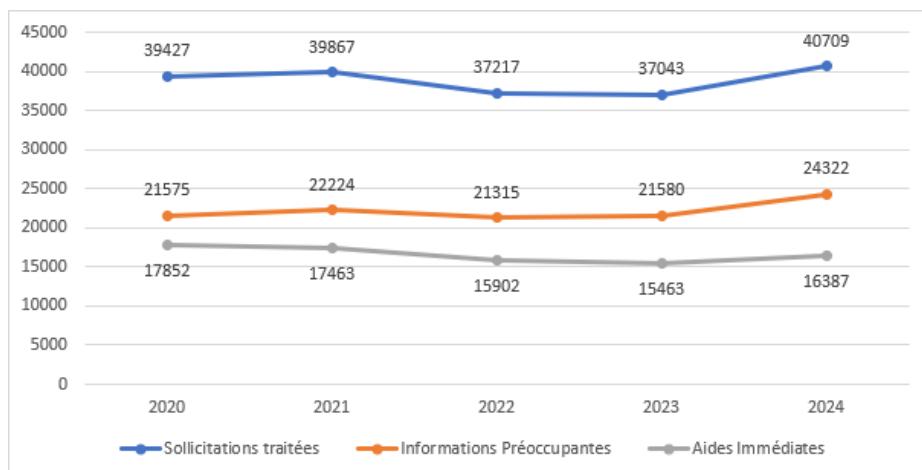
- ❖ Une augmentation des appels présentés de 20.19 %
- ❖ Une augmentation des appels décrochés de 18.78 %
- ❖ Une augmentation des Informations Préoccupantes de 12.75 %
- ❖ Une augmentation des Aides Immédiates de 6 %
- ❖ Une augmentation des sollicitations par tchat de 12.29 %
- ❖ Une augmentation des formulaires de 26.58 %

Tableau de l'évolution de l'origine des sollicitations traitées par le 119 entre 2023 et 2024

Origine des sollicitations	2023		2024	
	Total	En %	Total	En %
Appels traités	31 587	85,3%	34 154	83.9%
Formulaires traités	2 635	7,1%	3 326	8.2%
Tchats traités	2 821	7,6%	3 229	7.9%
Total	37 043	100%	40 709	100%

Source : Données issues de LISA logiciel métier du Snated, traitements ONPE 2025

Tableau de l'évolution des Aides Immédiates, des Informations Préoccupantes et des sollicitations traitées depuis 2020



Source : Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2024

Principaux travaux du service

1. Une adaptation des dispositifs et des outils se poursuit

- ❖ Pré-accueil : mise en place d'une formation plus élaborée pour les agents du pré-accueil, afin qu'ils puissent répondre au mieux aux appels. Mise en place de 2 agents au pré-accueil de 7h à 23h du lundi au dimanche.
- ❖ Équipe : arrivée de 4 nouvelles écoutantes pour renforcer les équipes. Ce recrutement se poursuit en 2025.
- ❖ Poursuite de l'amélioration de traitement des appels téléphonique en adaptant les outils SI.
- ❖ Mise en place de la modalité de rappel des professionnels.
- ❖ Création de Podcasts du Dispositif de Lutte contre la Prostitution des Mineurs.
- ❖ Usagers : travaux autour des Drom Com afin de mieux identifier les problématiques inhérentes à l'environnement, sensibiliser les acteurs locaux aux sollicitations du 119 et permettre d'intégrer le service dans différents projets locaux.

2. Action de sensibilisation, de formation et de prévention sur l'enfance en danger

L'année 2024 a été riche en interventions, ce qui a permis au SNATED de rencontrer de nombreux professionnels de structures très diverses. Pour exemple :

- ❖ Des structures Accueil collectif de Mineurs en lien avec la Direction de la Jeune et la Vie associative ;
- ❖ De l'EPE ;
- ❖ Des interventions lors de colloques pour présenter le service, son organisation, son fonctionnement, sa vision nationale des problématiques. Ce fut l'occasion de présenter les podcasts du dispositif de lutte contre la prostitution des mineurs ;
- ❖ Les équipes sont intervenues au colloque de la CNAPE, d'IRTS, du CNVIF, du Parquet de Meaux, de la PJJ avec pour ce dernier une participation à des temps de formation des professionnels, des UAPED, de l'Institut de psycho trauma 78/92....

Le SNATED poursuit le développement de ses conventions partenariales, par lesquelles les équipes sont régulièrement sollicitées pour des interventions. Pour exemple :

- ❖ La participation aux travaux du collectif Téléphonie social TESS ;
- ❖ L'intervention auprès des gendarmes de Montluçon ;
- ❖ La présence et l'intervention au colloque annuel de l'Association Nationale des Puéricultrices Diplômés et Etudiantes ;
- ❖ L'intervention dans le cadre de la formation des Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Enfant (JADE) du Défenseur des enfants mais également des services civiques de la ville de Paris ;
- ❖ La participation aux travaux de réflexions avec Child Helpline International.

Ces interventions aux fins de sensibilisation ont été animées par des cadres de coordinations et/ou le directeur du 119, et des écoutants y ont été parfois associés. Elles offrent une connaissance fine des besoins et réalités des terrains.

3. Animation et travail en réseau : l'animation du réseau national des CRIP

En 2024, le 119 a reçu 13 équipes venant de différentes CRIP. L'ensemble des professionnels ont pu bénéficier d'une réelle immersion au sein du service :

- ❖ Un temps de présentation du 119 ;
- ❖ Un temps dédié à la double écoute au pré accueil puis sur le plateau d'écoute ;
- ❖ Le partage d'une plage auprès des écoutants du tchat ;
- ❖ Une présentation plus spécifique du dispositif de lutte contre la prostitution des mineures.

L'équipe de cadres de coordinations s'est également déplacée au sein des Départements. Des visioconférences sont régulièrement mises en place afin de pouvoir intervenir lors de réunions de service ou de travail.

Faits marquants

La mise en place du rappel pour les professionnels

L'année 2024 a été marquée par une avancée significative dans la mise en œuvre du plan national de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027, concernant le renforcement de l'appui du GIP FEP à l'attention des professionnels.

Depuis le 16 septembre 2024, le pré-accueil propose, sous certaines conditions, une nouvelle modalité d'accès, permettant aux professionnels d'être rappelés par un écoutant du 119, dans un délai de 48h à partir de l'enregistrement de leur demande.

En quelques mois, plus de **1200 professionnels** ont été rappelés par le service, permettant le traitement de **1255 situations**. Les professionnels de santé sont les principaux utilisateurs de cette modalité de rappel (**32,6%**), suivis par ceux de l'Education Nationale et scolarité privée (**23,4%**), confirmant les tendances générales pour 2024, relatives aux appels des professionnels, toute source confondue.

Les types de dangers principalement évoqués dans le cadre de cette modalité de rappel, sont les violences physiques, puis les violences psychologiques, les négligences et les comportements de mineurs mettant en danger leur santé, leur sécurité et leur moralité.

Les premières analyses montrent que lors de ces échanges, les écoutants du 119 sont davantage amenés à conseiller et orienter les professionnels rappelés, plutôt qu'à transmettre des situations aux CRIP. Cela témoigne d'un changement dans leur posture, tout en renforçant le rôle fondamental du 119 en matière de prévention.

Enfin, cette modalité contribue à améliorer la gestion des appels entrants de mineurs et d'adultes, à fluidifier la mise en lien direct du grand public, tout en offrant aux professionnels une meilleure accessibilité au service.

L'Agence Française de l'Adoption : l'adoption nationale et internationale

Créée par la loi n°2005-744 du 4 juillet 2005, le groupement d'intérêt public Agence Française de l'Adoption (AFA) a pour mission d'informer, de conseiller et d'accompagner les familles, et de servir d'intermédiaire pour l'adoption de mineurs étrangers de quinze ans. L'AFA a également la charge de la mise en œuvre d'une base nationale des agréments pour l'adoption (demande, obtention, refus, retraits) déployée dans tous les départements de France. Depuis la loi n°2022-2019 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption, l'Agence Française de l'Adoption peut apporter un appui aux départements pour l'accompagnement et la recherche de candidats à l'adoption nationale.

L'intégration du GIP Agence Française de l'Adoption au sein du GIP France Enfance Protégée implique la disparition de sa personnalité morale propre le 31 décembre 2024. En 2025, le service sera entièrement intégré à France Enfance Protégée.

Chiffres clés

25 adoptions internationales ont été finalisées en 2024 par l'intermédiaire de l'AFA, ce qui correspond à **24%** de l'ensemble des adoptions réalisées par des résidents français (103 adoptions internationales). 53 adoptions internationales ont été finalisées par des OAA (Opérateurs Agréés pour l'Adoption), soit 52%, et 25 ont eu lieu par démarche individuelle (sans accompagnement par un opérateur), soit 25%.

19 pays actifs avec lesquels l'AFA travaille. Pour autant, d'autres pays, au sein desquels les adoptions internationales sont suspendues, collaborent toujours avec l'AFA dans le cadre du suivi post-adoption.

L'ensemble des 19 pays a accrédité le GIP FEP en 2024, à l'exception du Vietnam.

6 missions à l'étranger ont été réalisées (Albanie, Afrique du Sud, Pérou, Roumanie, Togo et Colombie). Celle en Colombie a été effectuée dans le cadre du projet Mis Raices financé par la Mission de l'Adoption Internationale.

Accompagnement et préparation des candidats à l'adoption

Nombre de sessions de formation à destination des candidats à l'adoption : 56 (42 en 23) et nombre de candidats formés : **1296 (1477 en 23)**

Saisine des candidats :

Appels entrants : **2298 (3819 en 23)**

Appels sortants : **1089**

Mails reçus et traités : **3348 (3419 en 23)**

Nombre d'entretiens individuels :

Entretiens avec le pôle santé : **226 (294 en 23)**

Entretiens d'orientation : **148 (130 en 23)**

Travail en réseau avec les départements

Nombre de sessions de formation à destination des professionnels + déplacements en département : 38 dont 14 déplacements dans **12 CD (36 en 23)**

Nombre de départements touchés par les sessions en incluant le séminaire et les déplacements : **82 (86 en 2023)**

Nombre de professionnels touchés par les formations en incluant le séminaire et les déplacements : **506 (533 en 2023)**

Les nouvelles missions AFA et FEP

Nombre de demandes de recherche des origines : **74 (50 en 23)**

Nombre de dossiers transmis à la mission des archives nationales : **32 (61 en 23)**

Flux inversé

Nombre de candidats intégrés dans le programme « Flux Inversé » : **59 (106 en 2023)**

Nombre de fiches enfants analysées : **69 (81 en 23)**

Nombre d'adoptions nationales accompagnées par l'AFA : **2 (3 en 23)**

Travaux des services

2.1 Le service information et accompagnement (SIA)

Le contexte difficile de 2023 s'est poursuivi durant le premier semestre 2024 : départ d'agents au sein du service, vacances de postes longues. Equipe complète à compter de juin 2024 ;

Une baisse des appels téléphoniques et une relative stabilité des entretiens individuels avec un recours toujours important aux mails ;

Une poursuite de l'activité classique avec 56 sessions d'accompagnement des candidats et 1296 candidats accompagnés ;

Une poursuite des sollicitations des départements dans le cadre de l'adoption nationale : augmentation du nombre de demandes pour intégrer le programme « flux inversé » et augmentation des transmissions de dossiers d'enfants et des échanges avec les départements ;

14 déplacements en départements (dont 3 BDNA) et 38 sessions de formation à destination des professionnels ;

Travail et avancée concernant la BDNA (2 webinaires, plusieurs déplacements en départements, groupes de travail, échanges avec le prestataire, rédaction de la convention et de l'AIPD...)

2.2 Le service international (SI)

- ❖ **Maintien des suspensions de l'adoption internationale dans plusieurs pays** (Burkina Faso, Madagascar, Mali, Haïti et Russie), même si 2 adoptions ont été finalisées au Burkina Faso et 1 en Haïti. Il s'agissait de procédures dont la proposition d'apparentement avait eu lieu avant la suspension.
- ❖ **Maintien de la suspension d'envoi de nouveaux dossiers au Vietnam** et demande auprès de la MAI de ne pas recevoir de nouvelle proposition d'enfants tant que l'enquête de police vietnamienne n'est pas finalisée concernant un scandale mettant en cause un orphelinat de Ho Chi Minh.
- ❖ **Suspension des adoptions internationales décidée par la Chine** alors que des apparentements étaient en cours. La Chine n'a pas souhaité poursuivre ces apparentements.
- ❖ **Poursuite de l'activité classique** d'accompagnement des candidats dans le cadre de l'adoption internationale :

3 sur le continent Africain (2 au Burkina Faso et 1 au Togo) ;

1 sur le continent caribéen (Haïti) ;

5 sur le continent américain (Colombie) ;

10 sur le continent asiatique (6 en Thaïlande, 1 aux Philippines, 1 en Inde, 1 au Vietnam et 1 en Chine) ;

6 sur le continent européen (2 en Bulgarie, 3 en Hongrie et 1 au Portugal).



En attente d'une implantation en Afrique du Sud : une mission technique a eu lieu du 8 au 12 avril 2024, avec une immersion de trois jours au sein de l'agence d'adoption sud-africaine Wandisa afin d'appréhender les différentes étapes de la procédure d'adoption en Afrique du Sud, ainsi que le mode de fonctionnement de ce potentiel partenaire. Toutefois, c'est à la MAI et à la SACA (autorité centrale sud-africaine) de conclure un accord, préalable à toute implantation de l'AFA. Cet accord est suspendu, entre autres, au renouvellement de l'accréditation de l'agence sud-africaine Wandisa qui devrait avoir lieu en mai 2025.

Faits marquants

3.1 A l'international

- ❖ **Finalisation des deux dernières adoptions au Burkina Faso :** l'accompagnement s'est révélé complexe du fait de la situation géopolitique : retard dans la délivrance d'un passeport burkinabè pour un enfant, retard dans la délivrance des visas des adoptants.
- ❖ **Finalisation de la dernière adoption en Haïti :** l'accompagnement a également été difficile car l'apparentement avait été accepté le 15 octobre 2018 mais le jugement d'homologation n'a été prononcé que le 13 août 2020. Le passeport de l'enfant a été délivré le 19 juin 2023 mais l'interdiction pour la mère adoptive de se déplacer dans le pays et l'absence de correspondant local ont encore retardé l'arrivée de cet enfant en France au 24 février 2024.
- ❖ **Difficultés à fermer la représentation de l'AFA en Russie :** A compter du 1er janvier 2023, l'autorité centrale française en matière d'adoption internationale, la Mission de l'adoption Internationale au sein du ministère des Affaires étrangères et européennes, a suspendu sine die toutes les adoptions au sein de ce pays. A la suite de cela, le ministère de la Prospection russe a notifié le 4 octobre 2023 à l'AFA la suspension de son autorisation d'agir en qualité d'intermédiaire pour l'adoption internationale concernant des enfants russes. Par conséquent, l'Agence Française de l'Adoption n'est plus autorisée à intervenir au sein de ce pays.
- ❖ L'AFA a donc décidé le 28 décembre 2023 d'engager des opérations de fermeture de la représentation de l'AFA en Russie, ces opérations devant porter sur l'ensemble des aspects administratifs, financiers et humains de la représentation.
- ❖ La fermeture du bureau de représentation de l'AFA en Russie supposait au préalable une fermeture de sa régie. Pour cela, il était nécessaire que l'AFA s'acquitte de toutes ses dettes auprès des autorités russes (impôts et cotisations sociales qui n'avaient plus été payés depuis le gel du compte bancaire de la régie). En effet, le compte bancaire de cette régie, faisant l'objet de sanctions internationales, a été gelé en 2022 et ne pouvait plus être utilisé.
- ❖ Aucune banque implantée en Russie n'ayant accepté d'ouvrir un compte bancaire en euros pour le compte de l'AFA, la Banque de France a été saisie au mois de mai pour effectuer les virements nécessaires en roubles vers les comptes bancaires russes. Un virement a été effectué en juillet 2024 mais les fonds ont été retournés en août 2024.
- ❖ C'est finalement l'Ambassade de France en Russie qui a pu verser les sommes correspondant aux dettes de la représentation de l'AFA en octobre 2024.

- ❖ Le 25 décembre 2024, l'information a été donnée à l'autorité centrale russe de la fermeture de la représentation de l'AFA le 31 décembre 2024.
- ❖ Les suivis post-adoption continueront d'être transmis aux autorités russes par l'intermédiaire d'un prestataire.

3.2 Finalisation du projet Mis Raices

Le déplacement en Colombie avec les adoptées s'est déroulé du 28 octobre au 1^{er} novembre 2024. Les deux premiers jours ont été consacrés à la rencontre de différents acteurs de la protection de l'enfance en Colombie et la visite de la capitale. Les troisième et quatrième jour étaient dédiés aux déplacements en régionales et aux rencontres avec les familles d'origine. Le dernier jour a permis de clôturer la mission. L'organisation des déplacements en régionales a été réalisée en tenant compte des aspects sécuritaires et météorologiques et le cadre des rencontres a été défini avec chaque adoptée (choix du lieu, choix des membres de la famille biologique, présence d'un interprète, etc.). Il a fallu tenir compte du choc dû aux différences culturelles et socio-économiques mais également de l'importance de l'accompagnement psychologique avant, pendant et après.

Le projet Mis Raices constitue une grande avancée en matière de recherche des origines car il a permis de proposer pour la première fois un accompagnement professionnel, intégral et spécifique aux personnes ayant été adoptées à l'international. Les objectifs de la mission ont été remplis étant donné que toutes les familles d'origine ont été retrouvées et ont accepté une rencontre, puis, toutes les rencontres se sont déroulées correctement. La réalisation de cette mission, et plus largement du projet, constitue un nouveau tournant dans l'accompagnement à la recherche des origines et permet aux professionnelles de l'AFA d'en tirer des conclusions. Ce projet apporte de nombreuses réponses, tout en soulevant des nouveaux questionnements concernant les limites et les défis de cet accompagnement.

3.3 Au national

- ❖ Le séminaire annuel commun à l'AFA et au CNAOP
- ❖ En 2024, l'AFA et le CNAOP ont proposé un séminaire commun en présentiel sur le thème « autour des origines, histoires de familles ». Il a réuni 163 membres des départements et près de 50 partenaires.
- ❖ Le développement du soutien aux départements sur l'adoption nationale

Parallèlement au développement de la BDNA et la prise de fonction de la chargée de mission adoption nationale, le travail opérationnel d'appui aux départements pour la recherche de familles ouvertes aux enfants à besoins spécifiques a pu reprendre.

En effet, la nouvelle conseillère référente EBS a intégré le service en mai. Après près d'un an de vacance de poste, il a fallu reprendre l'ensemble des candidatures intégrées dans le programme Flux Inversé et les mettre à jour administrativement, informatiquement et opérationnellement. C'est pourquoi le nombre de candidatures a baissé en 2024, il s'agit d'une mise à jour qui n'avait pas pu être faite depuis mai 2023.

Il a aussi fallu reprendre le partenariat avec les départements. Courant 2024, l'ensemble de la procédure « EBS – Flux Inversé » a été revue, de nouveaux outils de gestions ont été mis en place et la collaboration avec les départements a pu reprendre. En 2025, cela doit se poursuivre avec la reprise d'un groupe de travail AFA – départements sur la question de l'adoption nationale.

Le Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles : CNAOP

Créé par la loi n° 2002-93 du 22 janvier 2002, le conseil national pour l'accès aux origines personnelles facilite l'accès aux origines des personnes nées dans le secret de l'identité des parents de naissance, en lien avec les départements et les collectivités d'outre-mer. Il recherche l'identité des parents de naissance, accompagne les demandeurs et la mise en relation avec les parents de naissance. Il assure également la formation des correspondants et partenaires. Enfin, il veille, via son réseau départemental et en lien avec les établissements de santé disposant d'une maternité, à la mise en œuvre du dispositif d'accueil et d'accompagnement des femmes qui souhaitent accoucher dans le secret.

Il est composé d'**un conseil et d'un secrétariat général**. Par la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, il est confié au groupement d'intérêt public « France Enfance Protégée », la mission d'assurer le secrétariat général du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles.

Le **conseil est composé de 16 membres** et placé auprès du ministre en charge des affaires sociales. Il émet des avis et formule des propositions relatives à l'accès aux origines et est amené, lors de l'examen de dossiers spécifiques en séance plénière, à prendre position sur des situations individuelles, dans le respect de la loi.

Il lui revient également de s'assurer de la qualité du traitement des demandes, de fixer au secrétaire général des objectifs afin d'améliorer la qualité du service rendu et de s'assurer de leur réalisation ; il est également saisi des projets des programmes d'action préparés par le secrétaire général.

Le CNAOP réalise un rapport d'activité détaillant plus précisément chaque donnée présentée ci-dessous et il est consultable via le lien : <https://www.france-enfance-protegee.fr/cnaop/>

Chiffres clés

1. Les naissances dans le secret

Les naissances dans le secret **tendent à diminuer** : 536 en 2014 contre 446 en 2024.

Année	2011	2012	2013	2014	...	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'accouchements dans le secret	605	595	650	536		463	518	390	209	434	446

En 2024, **97% des départements ont répondu** au questionnaire permettant le recensement du nombre d'accouchement dans le secret (contre près d'un tiers de non-réponses en 2022).

Pour l'année **2024**, sur un total de **446 accouchements dans le secret**, il est constaté que dans les 2 mois qui suivent la naissance, **85 mères biologiques se sont rétractées (19 %)**, proportion relativement constante et 46 femmes (10 %) ont laissé leur identité en dehors du pli fermé. Par ailleurs, **38% des femmes déclarent laisser leur identité au sein du pli fermé**, lors de l'accouchement. Il n'est toutefois pas certain que le pli contienne effectivement cette identité.

Enfin dans environ **33% des cas (en 2024)**, l'identité n'est pas communiquée au correspondant départemental.

Principaux travaux du service

2. Les saisines et demandes traitées

En 2024, le CNAOP a traité **725 demandes écrites** qui ont toutes fait l'objet d'un examen détaillé, soit 32,78% de plus par rapport aux 441 demandes traitées en 2023.

Ces saisines font l'objet d'une analyse et conduisent soit à l'ouverture d'une demande d'accès aux origines personnelles, soit à l'enregistrement d'une déclaration d'identité ou d'une levée de secret, soit à une réorientation en cas d'incompétence du CNAOP.

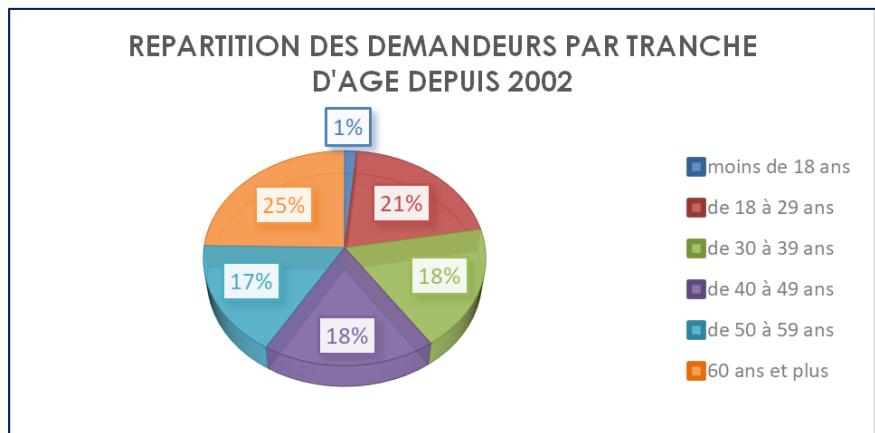
Par ailleurs, en 2024, ce sont **614 nouvelles demandes d'accès aux origines qui ont été enregistrées soit une augmentation de 39,23% par rapport à 2023.**

Toutefois, ces taux d'évolution sont à nuancer fortement. En effet, en raison d'un effectif réduit au sein du Secrétariat général en 2023, un rattrapage de l'activité a été entamé au début de l'année 2024. Il a permis l'enregistrement de 120 demandes d'accès aux origines en janvier 2024, réceptionnées courant 2023. Aussi, ce décompte porte à 561 demandes enregistrées au titre de l'année 2023 et 614 au titre de l'année 2024.

La prise en compte de ce facteur se traduit par **un taux d'augmentation d'environ 10%**, plus représentatif de l'évolution de l'activité du CNAOP en 2024.

Par ailleurs, **50 levées de secret et déclarations d'identités** spontanées ont été enregistrées en 2024 (96 en 2023).

Depuis 2002, le profil des personnes qui saisissent le CNAOP pour accéder à leurs origines reste sensiblement identique. Il s'agit en majorité de femmes (59 %). En outre, la répartition par tranche d'âge des demandeurs majeurs est relativement équilibrée.



Faits marquants

3. Les mandats

Les mandats sont délégués par la secrétaire générale à un correspondant départemental du CNAOP, agent du département (travailleur social, psychologue, éducateur...). Les mandats sont confiés après l'identification et la localisation du parent de naissance, ces missions étant assurées exclusivement par le secrétariat général.

Le mandataire peut avoir délégation pour contacter et informer le parent de naissance, et travailler en collaboration avec le CNAOP pour accompagner le demandeur ou la personne recherchée. L'attribution d'un mandat est particulièrement nécessaire lorsqu'une situation de fragilité induit un accompagnement de proximité (mineurs, majeurs protégés, personnes âgées...).

En 2024, **91 mandats ont été confiés à des correspondants départementaux** (111 mandats en 2023). Les mandats dont l'exécution a été achevée en 2024 ont en moyenne été traités en 1 an 4 mois et 16 jours.

Depuis 2002, ce sont 1604 dossiers qui ont fait l'objet d'un mandat confié à un correspondant départemental du CNAOP.

ONPE, L'Observatoire national de la protection de l'enfance

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) vise à produire, diffuser et transférer des connaissances dans le champ de la protection de l'enfance, l'adoption et l'accès aux origines personnelles. C'est aussi un lieu de rencontre entre les acteurs du champ (Etat, départements, associations). Enfin, la loi du 07 février 2022 déclare que l'ONPE « assure les missions de centre national de ressources et de promotion de la recherche et de l'évaluation ». Il contribue à ce titre « à la mise en cohérence des différentes données et informations ainsi qu'à l'amélioration de la connaissance des phénomènes de mise en danger des mineurs et des questions d'adoption et d'accès aux origines personnelles ».

Chiffres clés

-  17 publications tous formats confondus, dont 14 formats courts
-  10 événements organisés sur l'année, +/- 800 inscrits pour le séminaire de recherche
-  70 départements représentés lors de la journée de séminaire des ODPE
+ de 50 interventions à travers la France
-  3 rapports de recherche finaux et 2 intermédiaires validés par le conseil scientifique
-  15 réponses aux appels à projet examinés par le conseil scientifique et 3 projets retenus
-  + de 3750 abonnés à la newsletter, + 350 abonnés en 1 an
5600 abonnés sur LinkedIn +300 par rapport à 2023 / 1,05K abonnés sur YouTube
Le nouveau site internet : plus de 19 000 visiteurs, 20 000 téléchargements

Principaux travaux du service

1. Produire et diffuser des ressources

L'Observatoire est chargé de mettre en cohérence les données concernant les enfants en danger ou en risque de l'être et mène des enquêtes pour suivre les évolutions en protection de l'enfance et éclairer les décisions politiques et techniques. Cette mission donne lieu à plusieurs publications spécifiques.

L'ONPE présente chaque année les derniers « Chiffres clés en protection de l'enfance » ainsi que des données nationales et départementales concernant les prises en charge en protection de l'enfance. Ces indicateurs, suivis dans le temps, sont construits à partir de données produites par l'ONPE, la DREES, le ministère de la Justice, et le SSMSI.

L'ONPE mène une enquête annuelle sur la situation des pupilles de l'État, en collectant auprès des services déconcentrés de l'État et les conseils départementaux les données afférentes qui sont ensuite traitées et analysées.

De plus, depuis 2017, l'ONPE étudie les parcours en protection de l'enfance d'une cohorte d'enfants. En 2024, les travaux d'exploitation des données Olinpe ont démarré sur une cohorte des enfants nés en 2013.

2. Développer des connaissances articulant recherches et pratiques

2.1 Des études menées en interne

Publication de la revue de littérature scientifique [L'accueil des enfants par un proche](#)

Cette revue de littérature pluridisciplinaire et internationale s'inscrit dans la dynamique de développement et d'accompagnement de ce mode de prise en charge visée par la loi du 7 février 2022.

Étude sur les suppléances parentales longues

L'analyse des données quantitatives, qualitatives ainsi que de la matière juridique recueillies pour l'étude a continué et s'est concrétisée dans la rédaction de la publication *Protéger l'enfant sur le long terme quand la perspective du retour en famille s'éloigne* parue en 2025.

Étude sur la scolarité des enfants protégés

En 2024, le travail exploratoire s'est poursuivi avec d'autres entretiens avec des experts. Temps fort de la journée des ODPE, un atelier portant sur ce projet a permis de recueillir les besoins et de dresser un premier état des lieux des actions menées dans les départements. Dans le cadre de l'étude et la continuité de la revue de littérature, une fiche synthétique, [Développer la réussite scolaire des enfants protégés](#), est parue en septembre.

2.2 Formats synthétiques dans les publications de l'ONPE

En 2024, la politique éditoriale de l'ONPE reste axée sur le développement de formats de publications synthétiques complémentaires aux recherches, études et notes proposées, plus accessibles aux professionnels.

En 2024, une refonte graphique du fonds de fiches (au nombre de 73) présentant les dispositifs de protection de l'enfance a été engagée. Chaque fiche a été enrichie d'une page introductory permettant d'identifier rapidement la spécificité de chaque dispositif au travers d'un résumé. Ces fiches couvrent des thématiques variées : étayage parental, fugue, santé mentale, violences conjugales, etc. et sont disponibles en ligne, dans la rubrique « Pratiques observées ».



LES PARUTIONS 2024

Février

ONPE Synthèses 16 | Soutenir la réponse aux besoins spécifiques des jeunes enfants protégés

Note | Données sur les taux de prises en charge

Pratique observée | Dispositif Rétis

Mars

Fiche synthétique | Les prises en charge en protection de l'enfance

Pratique observée | Dispositif Mousqueton

Fiche synthétique | Chiffres clés en protection de l'enfance

Avril

ONPE Synthèses 17 | Placer à domicile ? Sens des pratiques et cadre juridique

Mai

Fiche synthétique | La participation collective des enfants protégés : les étapes clés

Fiche synthétique | La participation collective des enfants protégés : repères juridiques et scientifiques

Juin

Poster | Dispositif de protection de l'enfance

Juillet

Rapport public | Situation des pupilles de l'État au 31 déc. 2022

Septembre

ONPE Synthèses 18 | Placement long et maintien des relations parentales

Fiche synthétique | Accompagner la réussite scolaire des enfants protégés

Fiche synthétique | Principaux chiffres sur la situation des pupilles de l'État au 31 déc. 2022

Octobre

Revue de littérature | L'accueil des enfants par un proche

Novembre

ONPE Synthèses 19 | Accéder aux archives de la protection de l'enfance

Décembre

ONPE Synthèses 20 | Discontinuité des parcours : quelle protection pour les jeunes accueillis

3. Aller vers les acteurs de la protection de l'enfance

3.1 Des sollicitations sur les données chiffrées

Plusieurs partenariats permettent à l'ONPE de contribuer aux travaux menés à un niveau national. Ainsi, le suivi du dispositif Olinpe, transféré à la DREES en 2023, s'est mis en place en 2024. L'Observatoire siège au comité de pilotage et participe aux différents groupes de travail organisés par la DREES autour de ce dispositif.

Autre exemple : Départements de France a sollicité l'ONPE pour l'analyse et la mise en forme des résultats de son enquête réalisée auprès des départements

3.2 Un partage d'expertise sur des sujets étudiés par l'ONPE

En 2024, dans le prolongement de ses travaux sur la participation collective des enfants protégés, l'Observatoire a apporté son appui à la construction du collège des enfants et des adolescents protégés du CNPE.

De plus, des membres de l'équipe participent à des groupes de travail (CNA, CNAPE, bureau enfance de la DGCS, copil des différents réseaux portés par Idealco, etc.). Ou par exemple, à la suite des dossiers thématiques *Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution*, des chargés d'études ont partagé leur expertise avec l'équipe chargée de conduire les études sur l'exploitation sexuelle des mineurs à La Réunion et Mayotte lancées par la DGCS, la DPJJ et la DGOM.

3.3 Du national au local

Pour l'IGAS, la Banque des territoires, l'UNFOHLM, ou la HAS, l'ONPE a apporté une contribution ponctuelle de relecture, d'expertise, d'identification des ressources disponibles ou a été auditionné.

Les relations avec les représentants des départements continuent de se développer grâce à la participation de l'ONPE au groupe enfance de l'Assemblée des départements de France (ADF), aux comités de pilotage du Club ASE et du réseau outre-mer enfance, jeunesse, famille pilotés par IdealCO. Des échanges avec l'ANDASS, l'AnDef, mais aussi avec les professionnels des départements contribuent à la dynamique. Le contact avec de nombreuses associations de protection de l'enfance favorise une veille constante sur l'actualité du secteur et ses besoins.

3.4 Construire un réseau des acteurs nationaux

L'Observatoire a initié différents temps d'échanges en 2024 avec les acteurs nationaux de la formation, notamment l'ENM, l'EHESP, le CNFPT, et l'UNAFORIS. De plus, un travail préparatoire en vue d'une journée de formation à destination des cadres de la protection de l'enfance s'est fait avec le CNFPT.

Le travail exploratoire auprès des DEF, pour constituer un réseau dédié, a été poursuivi en recueillant, par entretiens, l'expression de leurs besoins d'accompagnement et de soutien.

3.5 À l'international, consolider l'interconnaissance des systèmes européens de protection de l'enfance

En 2024, l'ONPE a participé au projet Side by Side piloté par European Social Network (ESN), un réseau de services sociaux européen, et le département du Nord.

En parallèle de ces visites d'études, l'ONPE a également été sollicité pour apporter son expertise en protection de l'enfance dans le cadre d'études et de groupes de travail menés par des partenaires européens (Cost-Action EuroCAN, ESN)

4. La recherche pour mieux comprendre les besoins et orienter les pratiques en protection de l'enfance

Depuis le 7 mars 2023, le conseil scientifique est présidé par B. Mallevaey, professeure de droit privé et sciences criminelles et titulaire de la Chaire Enfance et familles de la faculté de droit de l'Université Catholique de Lille.

5 séances de travail, 20 membres : 10 représentants institutionnels / 10 représentants à titre personnel, 100 000 euros alloués pour l'ensemble des projets de recherche soutenus

Le conseil scientifique a examiné les 15 réponses reçues aux appels à projets de recherche ouverts et thématique (thème « Les négligences en protection de l'enfance »). Ont été retenus :

- « L'accompagnement des familles issues de classes moyennes et supérieures dans le cadre de la protection de l'enfance - Analyse des trajectoires familiales et des pratiques professionnelles mobilisées » dirigé par C. Maupas-Harizi.
- « L'épreuve de la participation en protection de l'enfance : vécus et représentations des parents et des professionnels » dirigé par A. Querrec.
- « Recherche clinique sur la promotion de la santé mentale et de la résilience des enfants confiés en Haute-Loire » dirigé par R. Shankland.
- « État suicidaire de jeunes en structure collective de protection de l'enfance : Quelles ressources partenariales, de prévention et d'intervention pour les professionnels ? » par C. Charles, M. Auger et C. Trombert, en novembre 2024

Le conseil scientifique a lancé en fin d'année [deux appels à projets de recherche pour 2025](#) :

- un appel à projets ouvert
- un appel à projets thématique sur "les évolutions de la parenté en contexte d'adoption et de recherche des origines"

Amorcé en 2023, le réseau des jeunes chercheurs en protection de l'enfance vise à recenser au niveau national les doctorants et des jeunes docteurs ayant soutenu leurs thèses il y a moins de cinq ans, travaillant dans le domaine de la protection de l'enfance, de l'adoption ou de l'accès aux origines personnelles, toutes disciplines confondues.

De plus, la quatrième édition du prix de thèse ONPE/Fondation de France s'est tenue le 28 mai 2024 à l'université catholique de Lille. L'occasion pour le conseil scientifique de l'ONPE de récompenser trois travaux présentés lors de cette journée dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation de France, l'université catholique de Lille et le département du Nord.

Faits marquants :

En 2024, l'ONPE a également posé de nouveaux jalons dans sa structuration en centre national de ressources :

- A) Lancement du nouveau site internet de l'ONPE – outil central du Centre national de ressources favorisant l'accès à l'ensemble des productions et ressources.

En juillet, l'Observatoire a mis en ligne son site ressources sur la protection de l'enfance. L'arborescence du site a été revue.

Si l'internaute retrouve toujours les [dernières actualités du secteur](#) et les prochains événements ([agenda](#), [Rencontres de l'ONPE...](#)), de nouvelles rubriques ont été créées, telles que [la docuthèque](#), riche de plus de 1000 références, une rubrique inédite sur les données chiffrées de la protection de l'enfance et de la maltraitance infantile intrafamiliale avec un accès simplifié aux principaux chiffres nationaux les plus récents et des éclairages pour comprendre les principales sources de données existantes, les pages [droit & pratiques](#) avec les principaux textes juridiques structurant le champ, [la version augmentée et actualisée de l'affiche sur le dispositif national de protection de l'enfance](#) et [plus de 70 fiches](#) portant sur des pratiques observées et analysées par l'ONPE. De nouvelles pages sont aussi consacrées à [la recherche](#)

Toutes [les publications de l'ONPE](#), soit [plus de 300 références tous formats confondus](#) sont disponibles en ligne ou en téléchargement. Tous les événements de l'ONPE sont présentés avec leurs documents et vidéos associés, avec un accès direct à la [vidéothèque scientifique](#) de l'Observatoire sur YouTube.

De juillet à fin décembre, plus de 19 000 visiteurs, 20 000 téléchargements.

- B) Progression dans l'élargissement du périmètre du centre national de ressources, tel qu'il est prévu par la loi du 7 février 2022 (outils et actions au service des acteurs de la protection de l'enfance)

- Séminaires de recherche

Commencé en novembre 2023, le séminaire de recherche, coorganisé avec l'IERDJ, sur le thème « Logement et protection de l'enfance » s'est poursuivi avec 3 séances en 2024 (600 participants en moyenne). Il réunit des chercheurs en psychologie, droit, sociologie, sciences de l'éducation, géographie

et une trentaine d'experts afin d'interroger les liens entre le logement de l'enfant, celui de sa famille et la protection de l'enfance.

En décembre 2023, un nouveau séminaire s'est ouvert sur le thème « Adoptions : filiations, parentés, origines ». Ce séminaire, construit en lien avec la directrice de l'AFA et la secrétaire générale du CNAOP, participe à l'engagement de l'ONPE dans l'extension de son périmètre d'observation prévue par la loi du 7 février 2022.

- Articuler recherche et pratiques

La présentation de recherches validées par le conseil scientifique, sous format de webconférences d'1 h 30, entre un chercheur présentant les résultats et le point de vue d'un professionnel sur la recherche.
08/02 : Le territoire est-il un vecteur de construction du lien ? (175 participants)

12/11 : Quelles protections pour les enfants en placement longue durée ? Approche comparée France-Québec (+ de 470 participants)

- Rendez-vous de l'ONPE

Sous format webconférence, un rendez-vous annuel de 2 h 30 conçu comme espace d'échanges autour d'une publication de l'ONPE, avec les auteurs et les acteurs de terrain impliqués ou intéressés par la présentation de l'état des connaissances et des pratiques

04/07 : Soutenir la participation des enfants protégés (+ de 450 participants)

- Accompagner la dynamique des inter-ODPE

L'Observatoire a renforcé son travail en étroite collaboration avec les ODPE. Il les accompagne sur le plan méthodologique, dans la mise en œuvre de leurs missions, et les associe à des groupes de travail grâce à des interventions initiées par les territoires. Afin de favoriser le partage d'expériences et la synergie entre ODPE, l'Observatoire met à leur disposition un espace de travail collaboratif : [la plateforme des ODPE](#). En outre, il anime et/ou participe aux réunions régionales inter-ODPE.

De plus, pour répondre à la demande des ODPE, le séminaire s'est déroulé cette année sur une journée et demie. Il a rassemblé près d'une centaine de responsables des ODPE et directeurs enfance famille représentants de 70 départements.

Pour la première fois, un questionnaire d'évaluation a été adressé à l'ensemble des participants et a obtenu un taux de retour de 73 %. Le séminaire a été jugé très satisfaisant par près de 80 % des répondants et satisfaisant pour les 20 % restants. Les résultats du questionnaire aideront également à optimiser l'édition 2025 du séminaire.

Le secrétariat des conseils nationaux : CNPE et CNA

CNPE : Conseil national de la protection de l'enfance

Chiffres clés :

- 12 : c'est le nombre de membres du collège des enfants, adolescents et jeunes majeurs qui ont intégré le CNPE le 18/10/2024
- 25 : nombre de réunions des groupes de travail du CNPE
-

Travaux du service :

- 2 réunions plénières
- 4 réunions de bureau
- 1 audition parlementaire manquement des politiques publiques de PE
- 1 enquête parlementaire manquement des politiques publiques de PE
- 1 intervention devant la ministre Ukrainienne en charge des affaires sociales

- 6 groupes de travail différents
- 1 expérimentation de formation co-portée Unaforis/CNPE
- 4 avis sur saisines ministères : Antécédents judiciaires, Administrateurs ad'hoc, CNS, Retrait agrément
- 1 recommandation : parcours de soins des enfants vulnérables

Faits marquants

- Installation du collège des enfants, adolescents et jeunes majeurs en présence de la ministre de l'Enfance et de la famille le 18/10/2024
- 2 réunions plénières communes :
 - CNPE/CNA/CNAOP en mars 2024
 - CNPE/CNA en décembre 2024

CNA : Conseil national de l'adoption

Chiffres clés :

16 : nombre de réunions des groupes de travail

Travaux du service :

- 2 plénières
- 8 Réunions de bureau dont 3 conjointes avec le CNAOP
- 4 participations colloques
- 1 recommandation « adoption en polynésie »
- 1 avis conjoint CNA/CNAOP sur saisine des ministères, portant sur les recommandations du rapport relatif aux pratiques illicites dans l'adoption internationale en France
- 2 groupes de travail différents dont 1 GT qui a été décliné en 3 sous-groupes
- 1 guide d'accueil des pupilles de l'Etat et des bonnes pratiques professionnelles

Faits marquants

- Ancrage du CNA dans le paysage institutionnel (Ministères, parlement, partenaires institutionnels et associatifs...).
- Inclusion des associations d'adoptés non-membres des Conseils dans les groupes de travail sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale
- Respect de la feuille de route sur l'année : adoption internationale, l'adoption en Polynésie française, le guide d'accueil des pupilles de l'Etat

Les fonctions supports

Communication

2024, année de consolidation pour la communication de France Enfance Protégée

Après une année 2023 marquée par la création de l'institution et la mise en place de son identité, 2024 a été celle de la consolidation. En matière de communication, cette dynamique s'est traduite par le renforcement de l'identité visuelle, la création de nouveaux supports, et l'affirmation de la notion de **Maison unique de la prévention et de la protection de l'enfance**.

Une culture commune s'est ainsi affirmée, tout en respectant l'identité propre et les missions spécifiques de chaque direction. Le service communication, rattaché à la Direction générale, a accompagné au quotidien l'ensemble des activités des entités.

Un symbole fort de cette cohérence : **le lancement, en fin d'année, d'un intranet commun**.

2024 a également été une année de visibilité accrue pour l'institution, avec une intensification des actions auprès des partenaires et du grand public : **informer, sensibiliser, valoriser les missions** et faire connaître l'action de France Enfance Protégée.

1. Consolider une identité commune : France Enfance Protégée

Depuis sa création, l'institution s'est dotée de plusieurs outils de communication : logotype, site internet, plaquette de présentation, charte graphique, lettre d'information de la Présidente (*France Enfance Protégée & Vous*), etc.

En 2024, cette dynamique s'est poursuivie avec la création de **nouveaux supports communs** :

- des **roll-up** pour les événements, rencontres et stands,
- des **goodies** (blocs-notes, stylos) distribués lors de déplacements ou d'événements partenaires.



Le **portail web** de l'institution a également été développé et enrichi. Il permet d'accéder à l'ensemble des entités (le 119, l'ONPE, l'AFA, le CNAOP) dès la page d'accueil, tout en donnant une visibilité claire à l'institution et à ses missions.

2. Développer la notoriété auprès des partenaires et du grand public

L'institution a été présente lors de nombreux événements professionnels majeurs :

13 au 15 novembre : présence aux **93e Assises des Départements de France à Angers**, département de notre Présidente Florence Dabin (également vice-présidente de Départements de France). Le stand de France Enfance Protégée a permis de valoriser les missions du groupement, ses publications, et l'action de ses entités auprès de plus de 1 000 congressistes.



Mais également, participation aux Assises nationales de la protection de l'enfance et aux Assises du CNAEMO, organisées ou coorganisées par le service communication.

La direction générale, les responsables de services, ainsi que la Présidente Florence Dabin ont par ailleurs multiplié les **interviews** tout au long de l'année.

Ainsi, par exemple, la participation de la directrice générale, Anne Morvan Paris, à l'émission du mois d'octobre « **La Bande Originale** » sur France Inter, animée par Nagui, à l'occasion de la promotion de la pièce *Les gens de Bilbao naissent où ils veulent*. L'émission a permis de faire connaître le CNAOP et les missions de l'institution auprès d'un large public.



En parallèle, le service communication a assuré un **lien régulier avec la presse**, avec la diffusion de **9 communiqués** sur des sujets tels que des nominations, des études de l'ONPE ou le lancement du site de l'Observatoire.

3. Renforcer la communication interne : lancement d'un intranet

En décembre 2024, un **nouvel outil structurant** a vu le jour : l'**intranet de l'institution**, outil clé pour la cohésion interne.

Piloté par le service communication avec l'appui des services informatiques, de la documentaliste et d'agents des services supports, cet intranet (SharePoint) a été conçu pour répondre aux besoins quotidiens des équipes.



Facile d'accès, ergonomique, et adopté rapidement par les agents (tous formés à son utilisation), il centralise désormais l'essentiel : actualités institutionnelles, ressources humaines, finances, documentation, assistance informatique, etc. Un outil devenu **incontournable dans la vie de l'institution**.

4. Accompagner les directions dans leurs projets de communication

Tout au long de l'année, le service communication a soutenu les directions dans la mise en œuvre de leurs actions, en appui ou en co-pilotage :

- **Organisation du 2e séminaire "Adoption, origines personnelles"** pour l'AFA et le CNAOP (25-26 novembre) : création de l'affiche, gestion des invitations, coordination logistique.



- **Accompagnement du 119** pour la création et la promotion du podcast « **L'écoute du 119** ».



- **Relais de la campagne nationale #BrisonsLeSilence** initiée par le ministère, avec la diffusion de kits de sensibilisation sur les réseaux sociaux pour faire connaître le 119 et lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants.



- **Participation au Tournoi de l'Enfance**, organisé à Nice par la CNAPE : forte mobilisation pour porter la voix des enfants en difficulté et rappeler l'existence du 119.



- **Refonte et lancement du nouveau site de l'ONPE**, désormais accessible à l'adresse : onpe@france-enfance-protegee.fr.

FRANCE ENFANCE PROTÉGÉE

Paris, le 10 juillet 2024
CP FEP - n°5/2024

Communiqué de Presse

Lancement du nouveau site de l'Observatoire national de la protection de l'enfance : onpe.france-enfance-protegee.fr

Florence Dabin - Présidente de France Enfance Protégée, Présidente du Département de Maine-et-Loire, et Vice-présidente du Département de France, est ravis d'annoncer la mise en ligne ce 10 juillet 2024 du nouveau site internet de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE) - centre national de ressources de France Enfance Protégée.

Après plusieurs mois de travaux avec l'objectif principal de mieux diffuser les connaissances, ce site a été entièrement repensé dans son architecture et son identité visuelle :

► [Le site ressources sur la protection de l'enfance](#)

Dès la page d'accueil vous pourrez explorer les ressources par grandes thématiques telles que les parcours et interventions, les enjeux socioléthiques, l'adoption et l'enfant en origines, etc. Une bibliographie de plus de 1000 références vous offre l'accès à des contenus diversifiés : recherches, textes juridiques, publications institutionnelles.

- **Réactualisation de l'affiche du dispositif de protection de l'enfance** en lien avec les collaborateurs de l'ONPE.

5.Une présence numérique qui s'amplifie

Le travail quotidien d'information et de valorisation des actions se traduit aussi par une **présence active sur LinkedIn**. En 2024, la [page France Enfance Protégée](#) a dépassé les **10 000 abonnés**, atteignant **20 000 suiveurs en mai 2025**.

Le service communication veille à y relayer chaque jour l'actualité des directions, les actions menées, les événements, et à valoriser le travail des équipes de l'institution.

Perspectives 2025

En 2025, le service communication poursuivra sa mission d'unification de la communication de **notre Maison unique de la prévention et de la protection de l'enfance**, avec deux objectifs forts :

- renforcer encore **la visibilité de l'institution auprès des décideurs, partenaires et publics**,
- **structurer et harmoniser la communication** interne et externe des différentes entités.

Compte financier

I. Autorisations budgétaires

Il s'agit de présenter les emplois, dépenses et recettes inscrites du GIP France Enfance Protégée au 31.12.2024.

A. Autorisations d'emploi

Le BR1 prévoyait 119 ETPT au 31.12.2024 dont 14,08 titulaires et 104,92 contractuels (57,22 CDI et 47,70 CDD).

Le rapport de gestion de France Enfance Protégée présente une consommation de 104,54 ETPT au 31.12.2024 soit un taux d'exécution de 87,84 % par rapport au BR1 dont:

- 14,32 Titulaires détachés
- 56,53 CDI et 33,69 CDD

Les écarts constatés par rapport aux prévisions du BR1 2024 s'expliquent par des recrutements non finalisés.

B. Autorisations budgétaires

Il s'agit de présenter l'exécution des recettes et des dépenses du GIP FEP au 31.12.2024.

C. Recettes

RECETTES		
BR1 (CA du 10/07/2024)	CF 2024	
10 479 777	9 512 721	Recettes globalisées
4 915 439	-	Subvention pour charges de service public
	-	Subvention pour charges d'investissement
4 915 732		Autres financements de l'Etat
	-	Fiscalité affectée
5 504 734	4 577 772	Autres financements publics
59 604	19 217	Recettes propres
	2 000	Recettes fléchées*
	-	Subvention pour charges d'investissement fléchée
	-	Autres financements de l'Etat fléchés
	-	Autres financements publics fléchés
	2 000	Recettes propres fléchées
10 479 777	9 514 721	TOTAL DES RECETTES (C)
3 336 760	1 790 001	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

Le montant total des recettes encaissées par le groupement au 31.12.2024 s'élève à **9 514 721 €** contre 10 479 777 € prévus au BR1 2024, soit un taux d'exécution de **91 %**.

L'écart constaté entre la prévision et l'exécution des recettes correspond au non-versement du solde de la contribution 2024 par certains départements.

Ainsi durant l'exercice 2024 France Enfance Protégée a perçu **9 514 721 €** de **recettes globalisées** dont :

- **Une subvention de fonctionnement** de **4 915 439 €** versée par la Direction Générale de la Cohésion sociale ;
- **La participation financière des départements** au fonctionnement de l'établissement : **4 577 772 €**
- **Des recettes propres** composées de **remboursements de trop perçus sur salaire et d'indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale**, ainsi que de la **part salariale des tickets restaurant** distribués aux agents mis à disposition : **19 217 €**.
- **De recettes propres fléchées** : 2 000 €

D. Dépenses

DEPENSES				
	BR 1 (CA du 10/07/2024)		CF 2024	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 668 349	8 668 349	8 061 735	8 061 735
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>				
Fonctionnement	4 369 703	3 986 004	3 854 148	2 930 463
*				
Intervention			-	-
Investissement	1 162 184	1 162 184	398 239	312 525
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	14 200 236	13 816 537	12 314 121	11 304 722

Le montant total des dépenses réalisées par France Enfance Protégée au 31.12.2024 s'élève à **12 314 121 €** en AE et **11 304 722 €** en CP, soit un taux d'exécution respectif de 87% et 82 % dont :

- Personnel : **8 061 735 €** en AE et **8 061 735 €** en CP
- Fonctionnement : **3 854 148 €** en AE et **2 930 463 €** en CP
- Investissement : **398 239 €** en AE et **312 525 €** en CP

2.1.1 Analyse des dépenses par enveloppe

a. Personnel

Le BR1 2024 du GIP France Enfance Protégée prévoyait une masse salariale de 8 668 349 €. Au 31.12.2024, la masse salariale du GIP France Enfance Protégée est de **8 061 735 €** en AE et **8 061 735 €** en CP

b. Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues au BR1 s'élèvent à 4 369 703 € en AE et 3 986 004 € en CP. Au 31.12.2024, les dépenses de fonctionnement de France Enfance Protégée se chiffrent à **3 854 148 €** en AE et **2 930 463 €** en CP, soit un taux d'exécution de **88 %** et **74 %**, par rapport au BR1.

c. Investissement

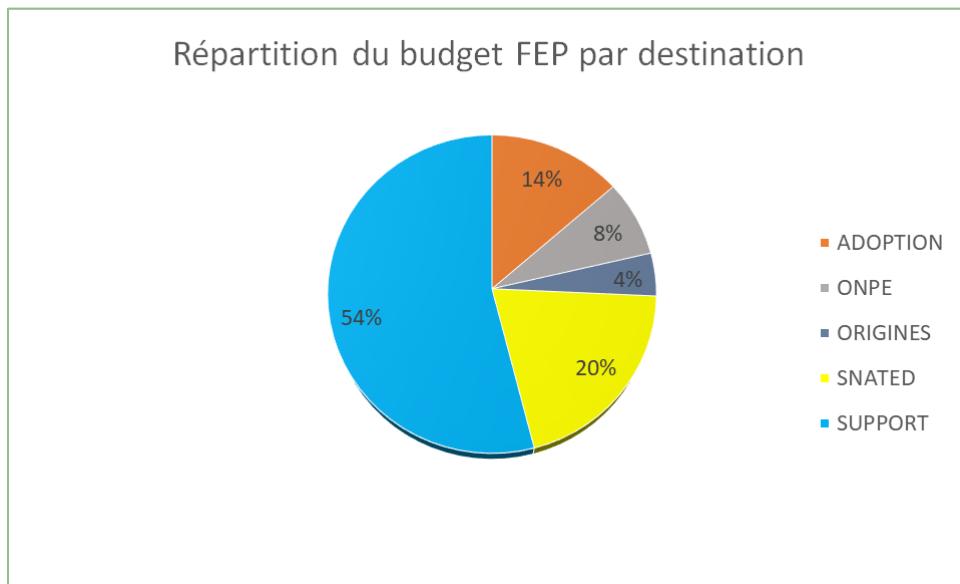
Au 31.12.2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à **398 239 €** en AE et **312 525 €** en CP, soit un taux d'exécution respectif de **34 %** et **27 %** par rapport au BR1.

L'écart s'explique par le projet de refonte de la BDNA et du projet de base de données sur les assistants familiaux sur l'exercice 2025.

2.1.2 Analyse des dépenses par destination (tableau 3)

Il ressort du tableau 3 (dépenses par destination) que :

- **54%** du budget 2024 a été consacré au **support**;
- **20%** au **SNATED**;
- **8%** à l'**ONPE**;
- **14%** à l'**adoption** (hors adoption internationale) ;
- **4%** à l'**accès aux origines**.



d. Solde budgétaire

Le solde budgétaire, qui résulte de la différence entre les recettes et les dépenses au 31/12/2024 est **déficitaire** de **- 1 790 001 €** contre - 3 336 760 € prévus en BR1 2024, soit **un écart** s'expliquant par des dépenses moindres que celles inscrites au BR1.

II. Equilibre financier (Tableau 4)

BESOINS			FINANCEMENTS		
	Montants BR1 2023 (CA du 15/11/2023)	Montants exécutés		Montants BR1 2023 (CA du 15/11/2023)	Montants exécutés
Solde budgétaire (déficit) (D2)*		-		2 773 046	3 061 018
dont Budget Principal			Solde budgétaire (excédent) (D1)*		
dont Budget Annexe			dont Budget Principal		
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)			Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)		
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**		-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**		
Autres décaissements non budgétaires (e1)	0	932 782	Autres encassements non budgétaires (e2)	2 811 865	1 504 493
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	0	932 782	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)	5 584 911	4 565 511
ABONNEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	5 584 911	3 632 729	PRÉLEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)	-	-
dont Abonnement de la trésorerie fléchée (a)***		-	dont Prélevement sur la trésorerie fléchée (a)***		
dont Abonnement de la trésorerie non fléchée (d)		3 632 729	dont Prélevement sur la trésorerie non fléchée (d)		
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	5 584 911	4 565 511	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	5 584 911	4 565 511

BESOINS			FINANCEMENTS		
	BR1 (10/07/2024)	CF 2024		CF 2024	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	563 714	1 790 001		-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal		1 790 001			dont Budget Principal
dont Budget Annexe					dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)		-			Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**		-		-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)		- 629 847		27 996	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	563 714	1 160 154		27 996	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)		-		3 336 760	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***		-		240 897	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)		-		3 095 863	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	563 714	1 160 154		3 336 760	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

Au 31.12.2024, le tableau d'équilibre financier présente un total des besoins à hauteur de **1 160 154** € et constitué :

- D'un solde budgétaire de 1 790 001 € ;
- D'autres décaissements non budgétaires de - 629 847 €.

Au 31.12.2024, le tableau d'équilibre financier présente un total des financements à hauteur de 1 160 154 € et constitué :

- D'autres encaissements non budgétaires de 27 996 € ;
- D'un prélèvement de la trésorerie de 1 132 158 €.

En découle donc une variation de trésorerie négative de 1 132 158 €.

III. Analyse de la soutenabilité budgétaire

IV.

L'analyse de la soutenabilité budgétaire consiste à vérifier la capacité de l'organisme à présenter une programmation permettant d'honorer les engagements souscrits ou prévus et de maîtriser leurs conséquences budgétaires en cours d'année et les années ultérieures.

L'analyse de la soutenabilité d'un budget s'apprécie au regard du solde budgétaire, du résultat patrimonial, de la capacité d'autofinancement et de la variation de son fonds de roulement.

Au 31.12.2024 le compte financier du GIP FEP présente au 31.12.2023 :

- **- 1 132 158 euros de variation de trésorerie,**
- **- 2 100 456 euros de résultat patrimonial,**
- **- 1 809 920 euros de capacité d'autofinancement,**
- **- 2 119 856 euros de variation de fonds de roulement,**
- **4 089 538 de niveau final de trésorerie**

L'analyse infra-annuelle de ces données montre qu'à partir des recettes dont il disposait, le GIP France Enfance Protégée n'a pas pu couvrir l'intégralité des dépenses de l'exercice et dégage un déficit aboutissant à une diminution de son fonds de roulement et de sa trésorerie.

Système d'Information

En 2024, de nombreux projets ont été menés par les équipes SI de France Enfance Protégée, en transversalité avec les autres services du groupement.

1. Evolution de l'équipe SI

Arrivée d'Amélie SELLES, cheffe de projet sur le projet BDNA
Arrivée de Nassem AHMED, Responsable exploitation et infrastructure
L'équipe SI est au complet depuis janvier 2024 avec 4.9 ETP.

2. Fusion des Systèmes d'Information

Nous avons en 2024 finalisé la fusion des systèmes d'informations par l'intégration des applications ORPER (pour le CNAOP) et BDNA dans le périmètre du SI de France Enfance Protégée. Sur **ORPER**, après mise en concurrence, la société Ouidou a été sélectionnée pour assurer dans un premier temps la reprise de la maintenance applicative et dans un second temps aider notre infogérant à déployer la solution sur les infrastructures de France Enfance Protégée.

Sur la **BDNA**, l'application actuelle est particulièrement ancienne, dépréciée techniquement et sous-utilisée. En attendant la livraison de la nouvelle version, l'application est maintenue en cas de besoin par la société Ouidou. Il a été décidé de ne pas investir dans un hébergement France Enfance Protégée pour l'ancienne BDNA.

3. Evolutions des contrats

France Enfance Protégé a mis en place deux contrats majeurs en 2024 :

Le contrat **d'hébergement et d'infogérance** se terminant en juin 2024, un nouveau contrat a été mis en place avec Claranet par le biais du marché CAIH.

Ce nouveau contrat intègre d'une manière générale la continuité de l'hébergement qui était déjà en place ainsi que le complément nécessaire à l'hébergement d'ORPER et de la nouvelle application BDNA en hébergement de données de santé.

Un nouveau contrat a été validé également concernant la **téléphonie du 119** avec Orange. Celui-ci intègre une modernisation des appels en passant sur une technologie fibre, une fiabilisation et sécurisation des appels en mettant en place une redondance et en s'affranchissant de rebond dans les locaux de France Enfance Protégée. Une grande partie de l'étude et de la mise en place a été réalisée en 2024 pour un passage en production en février 2025.

4. Projets marquants

Tout au long de l'année, les équipes SI ont également fait évoluer les services mis à la disposition des agents.

Plusieurs évolutions ont été réalisées sur **l'application LISA**, application métier du SNATED. Principalement la mise en œuvre d'amélioration du module dédié au Dispositif de Lutte contre la Prostitution des Mineurs, la réalisation des développements en lien avec la mise en place du rappel (appels sortants), plusieurs évolutions liées aux flux d'échanges avec les départements et l'amélioration des écrans permettant la réalisation de statistiques.

Le projet de refonte de l'**application BDNA**, a été initié en 2024. Avec l'aide du métier et en lien étroit avec les départements, un cahier des charges a été établi et plusieurs lots de développement ont été définis. À la suite d'un appel d'offre, le développement du premier lot principal a été réalisé par la société Claranet Digital Apps via un marché CAIH. Le cahier des charges du second lot a également été étudié en 2024, les développements continueront sur 2025 en parallèle de la recette du premier lot.

Par rapport à l'application **ORPER**, une reprise de l'historique des demandes d'évolution a été réalisé permettant d'aboutir en fin d'année à la commande d'un premier lot d'évolution consistant à finaliser le dispositif extranet en vue de fournir au public la possibilité de transmettre une demande dématérialisée auprès du CNAOP et d'assurer le suivi de cette demande. Les développements ont été initiés en 2024 et seront finalisés et mis en production en 2025.

Sur l'application **Voozanoo**, finalisée en 2023 et développée par Epiconcept pour la gestion des adoptions à l'international, pas d'évolution majeure de l'application. Le travail a principalement consisté à trier, consolider et valider la documentation de l'application. Une expression de besoins d'une possible refonte de la base AFA a été réalisée en 2024 en collaboration avec le métier.

Le service de téléphonie en IP **3CX**, contracté en 2023, a été mis en place début 2024 dans le cadre de la fusion et du renouvellement de la **téléphonie administrative** (hors téléphonie 119).

Le service a participé à plusieurs projets digitaux / web au cours de l'année 2024, notamment :

Tout au long de l'année, nous avons mis en œuvre et accompagné les services à s'approprier la **solution SharePoint** dans le cadre de l'hébergement des fichiers et l'abandon de la solution

Nextcloud, du partage d'informations pour les conseils (CNAOP, CNA, CNPE) et de la mise en place de l'intranet de France Enfance Protégée.

En juillet 2024, une **mise à jour applicative** de nos infrastructures nous a contraint de mettre à jour également nos différents sites et services web existants afin de permettre une compatibilité : Sido, Pedro, le site Allo119 et le site de l'ONPE.

En décembre 2024, la **mise en place du nouveau tchat 119**, développé en interne pour le côté écoutant SNATED et le flux d'enregistrement des données et en externe par la société Proximit Digital pour la partie publique.

En fin d'année 2024, nous avons réintégré le contenu du **site du CNAOP** dans le portail de France Enfance Protégée avec l'aide de la société Proximit Digital.

Différents projets de sécurité ont été menés :

Un **test d'intrusion de l'application LISA** a été mené par la société Hackmosphere en juin permettant de lever des dysfonctionnements pour lesquels les plus importants ont été corrigés immédiatement.

Deux tests d'hameçonnage ont également été réalisés en juillet et septembre à destination des agents afin de les sensibiliser à ce risque.

France Enfance Protégée a également mis en œuvre la **solution Bluefiles** pour une partie des agents dans le but de sécuriser les échanges avec l'extérieur de la structure et la solution de signature électronique **Universign** pour garantir la légitimité des signatures des documents numériques issues du GIP.

Fin 2024, le Gip a répondu à une **enquête IGAS sur la cybersécurité**. Les résultats de cette enquête devront permettre d'identifier les points forts et les points faibles du GIP dans ce domaine et les moyens qu'il sera nécessaire de mettre en œuvre pour se mettre en conformité.

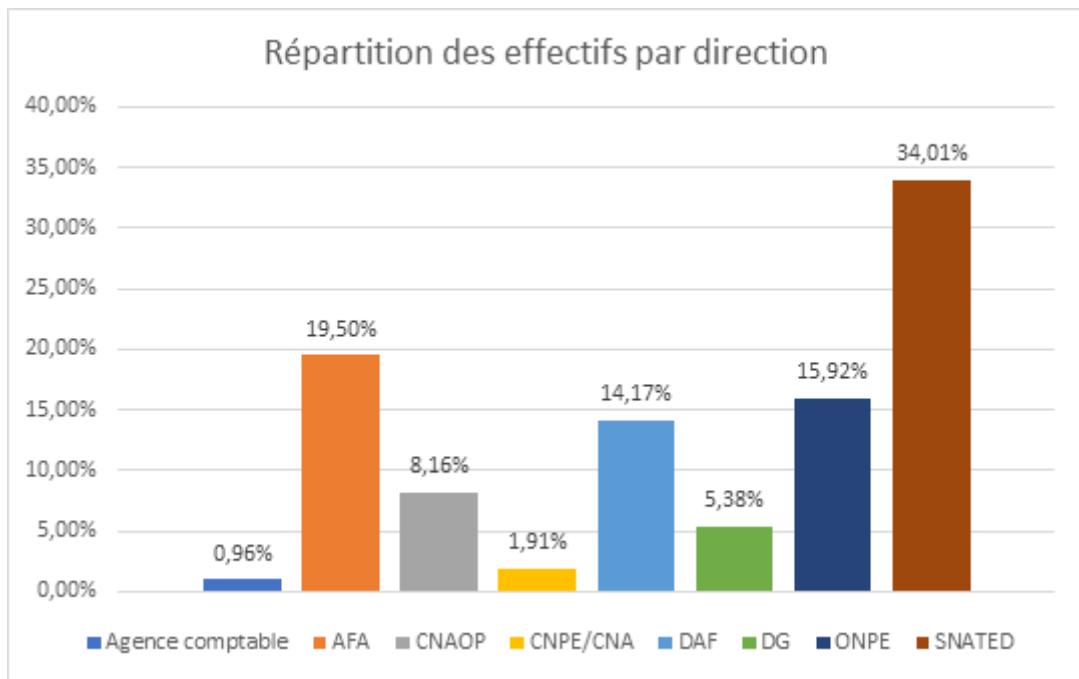
Les ressources humaines au cœur du fonctionnement de France Enfance Protégée

En 2024, France Enfance Protégée a consommé **104,54** ETPT au 31.12.2024 pour une autorisation de d'emploi de 119 ETP, contre 89,05 en 2023 dont :

- **14,32 titulaires en position de détachement** (contre 14,08 prévus en BR1 2024, soit un taux d'exécution de 101,70%) ;
- **90,22 contractuels** (56,53 CDI et 33,69 CDD) contre 103,92 prévus en BR1 2024 (57,22 CDI et 47,70 CDD) soit un taux d'exécution de 86,82%.

Les écarts constatés par rapport aux prévisions du BR1 2024 s'expliquent principalement par des recrutements non finalisés sur les postes d'écouteurs.

Graphique : la répartition des effectifs par service



L'année 2024 a été marquée par le lancement de groupes de travail en vue de l'élaboration d'un cadre d'emploi harmonisé.

En outre, le nombre d'écouteurs a été renforcé tout comme le service RH pour accompagner au mieux les suites de la création du GIP FEP.

Dans la lignée de l'année 2023, FEP a développé son offre de formation en 2024 en s'accentuant sur les formations collectives.

38 agents ont suivi du moins une formation au cours de l'année 2024 pour une moyenne de 4,35 jours de formation, incluant les colloques et séminaires.

Par ailleurs, la fin d'année 2024 signe le choix des nouveaux locaux qui s'établiront à Clichy en 2025.



